



OPALE
OBSERVATOIRE
PARTENARIAL
ECONOMIE
EMPLOI
INSERTION

JANVIER 2023

Les micro-entrepreneurs de la métropole de Lyon

Dynamiques à l'œuvre
et vécu des porteurs de projet

Synthèse

Chiffres clés

36 000

micro-entrepreneurs
économiquement
actifs dans la
métropole de Lyon
en 2020

x2

en cinq ans

40 %

de femmes

21 %

de moins de 30 ans



Préambule

Ce document est la synthèse d'une étude qui existe par ailleurs en version longue.

Cette étude, qui vise à mieux cerner les micro-entrepreneurs de la métropole de Lyon, cherche à comprendre les dynamiques à l'œuvre et à rendre compte du vécu et des attentes des porteurs de projet.

Pour ce faire, elle croise diverses sources : données statistiques, ressources documentaires, rencontres avec des micro-entrepreneurs et avec des professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprise.



Sommaire

Qu'est-ce qu'une micro-entreprise ?	3
Un régime qui connaît un immense succès	4
36 000 micro-entrepreneurs dans la métropole de Lyon	5
Portraits-types de micro-entrepreneurs	6
Rencontres avec des micro-entrepreneurs : synthèse des groupes focus	7
Les plateformes numériques de travail : une relation ambivalente	9
Une variété de plateformes, au-delà des livraisons et VTC	10



DEFINITION

Qu'est-ce qu'une micro-entreprise ?

Créé en 2008, le régime de l'auto-entreprise, renommée micro-entreprise en 2014, est un statut simplifié pour les travailleurs indépendants, tant que l'activité ne dépasse pas un plafond de chiffre d'affaires annuel.

188 700 €

Plafond de chiffre d'affaires pour les activités d'achat/revente en 2023

77 700 €

Plafond de chiffre d'affaires pour les activités de prestation de services en 2023

Un régime simplifié pour les travailleurs indépendants

Le régime de la micro-entreprise permet de ne payer des cotisations sociales que lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires (régime dit micro-social), de manière proportionnelle. Si le chiffre d'affaires est nul, aucune cotisation n'est exigée.

L'activité n'est pas soumise à la TVA, sauf si elle dépasse pendant deux années consécutives un seuil de base, ou immédiatement si elle franchit un seuil majoré.

Fiscalement, le micro-entrepreneur ne peut pas déduire ses charges réelles pour le calcul de son revenu imposable. C'est un vrai inconvénient lorsque les charges sont élevées (achat de marchandises, frais de déplacement, location d'un local...).

Une couverture sociale limitée

Le micro-entrepreneur est affilié au régime général des indépendants. Il bénéficie d'une couverture maladie similaire à celle des salariés, sauf pour les indemnités journalières et les accidents du travail. Ses droits à la retraite dépendent du chiffre d'affaires déclaré ; la validation de trimestres de retraite est conditionnée à la réalisation d'un chiffre d'affaires annuel minimum. En revanche, il ne cotise pas et, de ce fait, ne se crée pas de droit à une protection chômage.

Un plafond de chiffre d'affaires

Le statut de micro-entrepreneur s'applique tant que le chiffre d'affaires annuel hors taxe ne dépasse pas les seuils du régime fiscal de la micro-entreprise ; ces seuils sont mis à jour chaque année. Si le seuil est dépassé, le régime social et fiscal bascule automatiquement vers celui de l'entreprise individuelle classique.

Quelques notions complémentaires...

Travailleurs indépendants

Les indépendants se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail et par l'absence de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre. Toutes les activités sont possibles : professions libérales conventionnées ou non, artisans, commerçants...

Formes juridiques possibles : entreprise individuelle (EI) dont micro-entreprises, entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL), entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).

Professions libérales

Il s'agit de personnes qui pratiquent, en toute indépendance, une science ou un art et dont l'activité intellectuelle joue le principal rôle. Les plus connues sont les professions libérales réglementées (médecins, infirmiers libéraux, architectes, avocats...). Les professions non réglementées regroupent des activités qui ne sont ni commerciales, ni artisanales, ni industrielles, ni agricoles ; il n'en existe pas de liste officielle. On y retrouve des consultants, des ostéopathes, des infographistes...

ANALYSE

Un régime qui connaît un immense succès

Dans la métropole de Lyon comme au niveau national, près de la moitié des travailleurs indépendants sont des micro-entrepreneurs. Leur nombre a été multiplié par deux en cinq ans.

36 000

micro-entrepreneurs économiquement actifs en 2020 dans la métropole de Lyon

x2

en 5 ans

A noter

Un nombre important et croissant de micro-entreprises sont « en sommeil », économiquement inactives : elles sont immatriculées, non radiées, mais n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires au cours de l'année. Cela représente 23 200 micro-entreprises en 2020, en plus des 36 000 micro-entreprises économiquement actives.

Un nombre important (mais non chiffré) de micro-entreprises font par ailleurs l'objet d'une radiation au cours de l'année (à la demande du micro-entrepreneur ou par radiation automatique en cas de chiffre d'affaires nul sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs).

Près d'un indépendant sur deux en micro-entreprise

Près de 76 000 travailleurs indépendants ont déclaré un chiffre d'affaires positif en 2020 dans la métropole de Lyon ; ce sont les indépendants « économiquement actifs ».

Parmi eux, près de 40 000, soit 52 %, sont des travailleurs indépendants « classiques », parmi lesquels on retrouve les professions libérales de la santé (infirmiers, médecins, kinésithérapeutes...) ou du droit (avocats, notaires...), des artisans du bâtiment ou des restaurateurs.

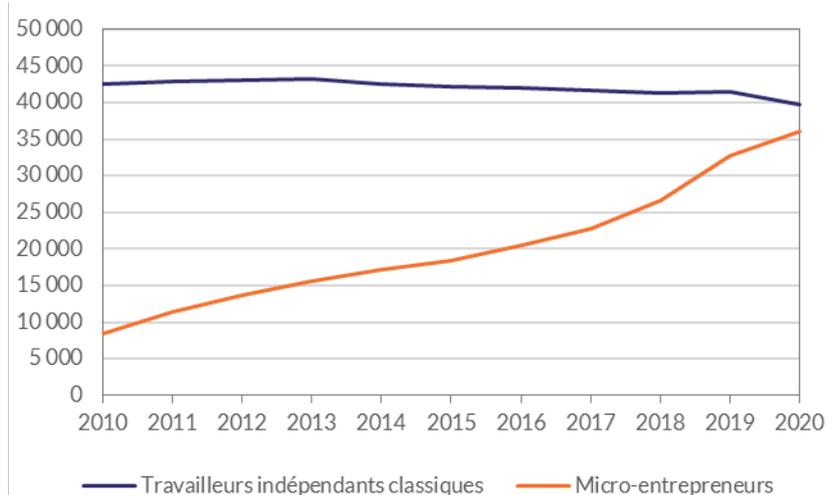
Les autres, soit plus de 36 000 indépendants (48 % de l'ensemble), exercent leur activité sous le régime de la micro-entreprise.

Une forte hausse du nombre de micro-entreprises

Le régime de la micro-entreprise a connu un succès fulgurant depuis sa création. En dix ans, le nombre de micro-entrepreneurs a été multiplié par 4,3 dans la métropole de Lyon, alors que le nombre de travailleurs indépendants classiques enregistré une légère baisse de 6 %.

A noter que sur la même période, le nombre d'emplois salariés privés progressait de 14 % dans la métropole de Lyon. La hausse du nombre de micro-entreprises s'est donc fait dans un contexte de création d'emplois salariés.

Evolution du nombre de travailleurs indépendants économiquement actifs dans la métropole de Lyon



Source : Urssaf



ANALYSE

36 000 micro-entrepreneurs dans la métropole de Lyon

Portrait-robot du micro-entrepreneur : souvent un homme, plutôt jeune, exerçant une autre activité par ailleurs et ne dégagant qu'un faible revenu de sa micro-entreprise. Mais au-delà des moyennes, il existe une grande diversité de profils.

54 %

de moins de 40 ans

40 %

de femmes

2 900 €revenu annuel
médian en 2020

Des indépendants plutôt jeunes

Les micro-entrepreneurs sont nettement plus jeunes que les autres indépendants : un sur cinq a moins de 30 ans et plus de la moitié a moins de 40 ans. Parmi les travailleurs indépendants classiques, la part des moins de 40 ans n'est que de 27 %.

Les femmes représentent 40 % des micro-entrepreneurs de la métropole de Lyon, leur part est sensiblement la même parmi les travailleurs indépendants classiques. Elle est inférieure à celle des femmes dans la population active (49 %) mais supérieure à celle des femmes créatrices d'entreprises individuelles (36 %).

Des revenus très faibles

Le revenu déclaré par les micro-entrepreneurs est faible. En 2020, la moitié a gagné moins de 2 902 euros en un an, et les trois quarts moins de 8 136 euros. Les revenus déclarés par les indépendants classiques sont nettement plus élevés : la moitié a gagné plus de 34 638 euros au cours de l'année 2020. A noter que la crise sanitaire a eu un impact négatif sur l'activité : les revenus étaient supérieurs en 2018 (revenu médian de 3 279 euros).

Top 5 des activités des micro-entrepreneurs de la métropole de Lyon

	Nombre	% du total
Conseil pour les affaires et conseil de gestion	2 845	8 %
Enseignement	2 720	8 %
Activités de poste et de courrier (livraisons)	2 700	7 %
Santé - action sociale	2 345	6 %
Activités scientifiques et techniques	2 045	6 %

Des micro-entrepreneurs souvent pluri-actifs

La faiblesse des revenus s'explique en partie par le fait que la micro-entreprise est parfois une activité complémentaire : une activité d'appoint pour des salariés (en lien avec leur profession ou non), un moyen de financer ses études pour des étudiants, un complément de revenu pour des retraités.

Dans le Rhône, au moins la moitié des micro-entrepreneurs ont plusieurs activités. Cette part est particulièrement forte dans les activités du transport, de l'enseignement, des arts et activités récréatives.

Des activités variées

Les activités exercées par les micro-entrepreneurs sont extrêmement variées : services aux entreprises (conseil, informatique, activités scientifiques et techniques, infographie, etc.), enseignement, santé (psychologues, diététiciens, etc.), livraison de courses et de repas aux particuliers. C'est cette dernière activité qui a connu la plus forte croissance au cours des cinq dernières années.

Sources

Urssaf au 31.12.2020 pour le périmètre de la métropole de Lyon - Micro-entrepreneurs économiquement actifs

Insee 2019 pour la circonscription départementale du Rhône

ZOOM

Portraits-types de micro-entrepreneurs

Les profils des micro-entrepreneurs sont variés. En voici quelques exemples.

Mathis, 20 ans

Mathis est étudiant en licence de psychologie à Lyon. Pour financer ses études, il s'est inscrit sur une plateforme de livraison à vélo de repas.



Elsa, 32 ans

Elsa travaille en tant que graphiste salariée à mi-temps à Lyon. Elle exerce aussi son métier de graphiste en *freelance* depuis son domicile dans le nord de l'Ardèche.



Farida, 45 ans

Farida ne trouvait plus de sens à son emploi dans le domaine de la relation client. Après une rupture conventionnelle, elle est en cours de reconversion pour devenir masseuse.



Alain, 67 ans

Lors de son départ à la retraite, Alain a souhaité compléter ses revenus en proposant ses services pour des missions ponctuelles de bricolage. Il a son propre réseau de proximité et s'est également inscrit sur une plateforme d'emploi.



Yoann, 29 ans

Après avoir passé cinq ans en tant que consultant junior dans une entreprise de services numériques, Yoann a créé son entreprise de prestations informatiques. Il espère rapidement faire évoluer sa micro-entreprise vers un statut de société.



Kevin, 23 ans

Après avoir abandonné son bac pro métiers de l'électricité, Kevin est au chômage depuis plusieurs mois. Accompagné par la Mission locale, il envisage de créer une micro-entreprise dans le domaine du nettoyage.



Sarah, 38 ans

Sarah est salariée à temps plein dans une grande entreprise pharmaceutique. Elle donne des cours sur le commerce international dans une école supérieure privée lyonnaise.





GROUPES FOCUS

Rencontres avec des micro-entrepreneurs

Quatre « groupes focus* » ont été réalisés à l'automne 2022 avec des micro-entrepreneurs et des structures d'accompagnement, à Lyon, Tassin-la-Demi-Lune et Vaulx-en-Velin. Motivations, vécu et attentes ont été évoqués.

Méthodologie

* Les « groupes focus » sont des entretiens collectifs réunissant des publics homogènes – jeunes, femmes, diplômés... – pendant environ deux heures.

Les participants sont invités à s'exprimer librement sur le sujet traité (avis général, avantages et inconvénients) et à réagir à des idées qui leur sont présentées.

Une trentaine de personnes ont ainsi été rencontrées.

Un régime choisi pour sa simplicité apparente

Le régime de la micro-entreprise apparaît comme étant dans l'ensemble très apprécié. Sans être parfait, ses limites semblent surmontables aux yeux du plus grand nombre.

Il séduit de nombreux porteurs de projets en raison de sa simplicité apparente : la création s'avère facile, rapide et quasiment sans frais, l'apport financier est faible et les risques limités.

A l'épreuve des faits, les publics prennent cependant conscience de certains inconvénients : coût réel d'une création d'entreprise, impossibilité de récupérer la TVA, difficulté à se développer, protection sociale limitée...

Des différences importantes existent entre les personnes optant pour ce statut en toute connaissance de cause et celles le choisissant par défaut ou manque d'information.

Une autonomie recherchée mais un besoin en conseils et en accompagnement

La grande majorité des micro-entrepreneurs semblent accorder une forte importance au fait d'être autonome : ne pas avoir de comptes à rendre à un supérieur, décider soi-même de

son organisation, de ses horaires mais aussi de ses clients.

Cette liberté a cependant son revers, avec des revenus souvent aléatoires et une certaine forme de solitude. L'absence d'interlocuteur pour répondre aux questions concrètes (administratives, fiscales, comptables) une fois l'entreprise créée est très souvent regrettée.

Les micro-entrepreneurs rencontrés ont très souvent bénéficié d'un accompagnement par des professionnels. Ils sont unanimes pour en reconnaître l'intérêt et la nécessité. Les professionnels soulignent cependant que l'accompagnement des micro-entrepreneurs se heurte souvent à la réticence des porteurs de projets, désireux d'aller vite et de créer rapidement leur activité sans toujours prendre le temps de la réflexion.

Un rapport ambivalent au salariat

Si certains micro-entrepreneurs se déclarent fermement opposés à l'idée de redevenir salariés en raison de précédentes expériences négatives, d'autres sont plus ouverts à cette perspective et reconnaissent les qualités propres du salariat : stabilité des revenus, protection sociale, horaires fixes...

Salariat et micro-entreprise ne sont donc pas systématiquement opposés et peuvent constituer des étapes complémentaires dans un parcours professionnel varié.

La possibilité de (re)devenir salariés est cependant envisagée à la condition que ce statut n'entre pas en conflit avec les aspirations d'autonomie et avec les valeurs revendiquées.

Une évolution de la relation au travail

Les parcours des micro-entrepreneurs rencontrés sont fréquemment marqués par l'importance accordée au sens de leur activité et aux valeurs auxquelles ils adhèrent.

Par-delà les qualités et les défauts du régime de la micro-entreprise, c'est une évolution plus générale de la relation au travail qui

transparaît des témoignages recueillis : recherche d'accomplissement personnel, liberté d'agir ou encore utilité sociale sont apparus à plusieurs reprises au cours des échanges comme de puissants moteurs pour les porteurs de projets.

Travailler pour une plateforme : entre rejet et pragmatisme

Les relations des micro-entrepreneurs aux plateformes sont enfin paradoxales : souvent rejetées, elles sont néanmoins parfois choisies dans le but de lancer une activité sans avoir à prospecter. Elles peuvent également permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Dans d'autres cas, les personnes collaborant avec des plateformes n'ont pas réellement le choix et pâtissent de leurs modes de fonctionnement.

Profil des créateurs de micro-entreprise au moment de la création

Résultats de l'enquête de l'Insee - Sine 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes

- Situation : 25 % sont chômeurs, 25 % étudiants, retraités ou sans activité professionnelle (contre 18 % et 8 % des créateurs d'entreprise classique).
- Prestations perçues juste avant de démarrer : autant d'allocataires d'indemnités chômage que pour les entreprises classiques (31 %), mais plus de bénéficiaires de prestations sociales, notamment le RSA (7 % contre 2 %).
- Diplôme : 45 % sont diplômés de l'enseignement supérieur (contre 57 % des créateurs d'entreprise classique).
- Moyens mis en œuvre : près de la moitié des micro-entreprises (49 %) ont été créées sans aucune mise de fonds.
- Clientèle : 31 % tirent l'essentiel du chiffre d'affaires d'un ou deux clients seulement (contre 15 % des entreprises classiques).
- Accompagnement : 35 % n'ont reçu aucun appui pour la mise en place du projet, mais 25 % ont eu un appui d'une structure dédiée à la création d'entreprise.
- Principales difficultés : effectuer seul les démarches (36 % des créateurs) et régler les formalités administratives (32 %).

Source : Insee - Enquête SINE 2018 - www.insee.fr/fr/statistiques/4621618



ANALYSE

Les plateformes numériques de travail : une relation ambivalente

Les plateformes numériques mettent en relation une demande de prestation et une offre fournie par des travailleurs, très souvent micro-entrepreneurs. Elles accélèrent les transformations du monde du travail.

* Quelques rares plateformes fonctionnent avec des salariés.

« Ainsi, aux CDD et à l'intérim se sont ajoutées des formes d'indépendance statutaire à la frontière du salariat, où les professionnels vendent leur force de travail plus qu'ils ne gèrent des entreprises, et exercent donc souvent sans salariés. »

Rapport sur la protection sociale des indépendants. HCFIPS, septembre 2020, p.46

Des outils d'intermédiation utiles

Les plateformes permettent d'accéder, via une application en ligne, à des services fournis par des tiers juridiquement indépendants*. Grâce à elles, les micro-entrepreneurs peuvent se faire connaître, trouver des contrats, simplifier leur prospection. Pour le client, la facilité d'utilisation, la normalisation et la fiabilisation de la prestation sont de grands avantages.

Des indépendants sous contrôle

En théorie, le micro-entrepreneur reste libre de ses horaires, de ses tarifs et du choix de ses clients. Dans la pratique, son autonomie est parfois réduite par les outils de contrôle mis en place par les plateformes (notation des prestations, suivi en temps réel des performances, tarification imposée...) et par l'opacité des algorithmes utilisés pour classer les travailleurs ou pour apparier offres et de-

mandes. Ce contrôle est variable d'une plateforme à l'autre, plus fréquent dans le domaine des livraisons que dans les services qualifiés aux entreprises.

Des plateformes qui font débat

Les plateformes se trouvent au centre de nombreux débats, en France comme dans le reste du monde. Certes, elles permettent à certains d'être à leur compte et de créer leur propre emploi, en leur offrant un cadre balisé. Certes, elles ne sont pas à l'origine du régime de micro-entrepreneur ni du dévoiement de son usage à la frontière du salariat déguisé. Mais par leur position de force et par leur volume d'activité, elles favorisent l'apparition d'une catégorie de travailleurs « indépendants mais sous contrôle », avec des conditions de travail souvent difficiles et une protection sociale limitée. Certaines plateformes proposent même de s'occuper des formalités de création de la micro-entreprise.

En France, la voie du dialogue social entre les plateformes et leurs travailleurs

Face à l'enjeu d'amélioration de la protection et des conditions de travail des travailleurs des plateformes, la France a choisi la voie du dialogue social. D'autres pays ont fait d'autres choix : la requalification en salariés en Espagne, la création d'une catégorie de travailleurs intermédiaires au Royaume-Uni ou en Italie.

Créée en avril 2021, l'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE) est l'établissement public chargé de réguler le dialogue social entre les plateformes et les travailleurs qui leur sont liés par un contrat commercial. Ce dialogue social ne concerne pour l'instant que les VTC (voitures de transport avec chauffeur) et les livraisons de marchandises à deux-roues.

En mai 2022, l'ARPE a organisé les premières élections des représentants des travailleurs indépendants. Ceux-ci prennent part au dialogue social visant à négocier des accords collectifs de secteur. Chaque année, au moins une thématique obligatoire (revenus, conditions d'exercice, prévention des risques, développement des compétences professionnelles) doit faire l'objet d'une négociation. En janvier 2023, un premier accord a été signé dans le secteur des VTC, fixant le montant du revenu minimum net par course.



ZOOM

Une variété de plateformes, au-delà des livraisons et VTC

L'arrivée d'Uber en France en 2012 a marqué le début de l'essor des plateformes. Aujourd'hui, la « plateformisation » s'étend à l'ensemble de l'économie, y compris les services aux entreprises.

Source

D'après : Palmarès des plateformes 2021.
Note d'analyse de Mounir Mahjoubi,
décembre 2021

Transport par VTC

Les plateformes mettent en relation des particuliers ou des entreprises avec des conducteurs de « véhicules de tourisme avec chauffeur » (VTC). Ces derniers doivent détenir une carte professionnelle après une formation obligatoire.

→ Uber, Marcel, Heetch, Bolt, MySam...

Livraison de courses

Deux modèles existent pour la livraison de courses à domicile. Certaines plateformes mettent en relation des acteurs de la grande distribution avec des livreurs. D'autres plateformes opèrent leurs propres entrepôts urbains (*dark stores*) ; ce secteur est en pleine consolidation, avec de nombreux rachats.

→ Getir (qui a racheté Gorillas), Gorillas (qui a racheté Frichti), Flink (qui a racheté Cajoo)...

Livraison de repas

Les plateformes mettent en relation des restaurants avec des livreurs et des clients finaux. Il n'y a pas de barrière à l'entrée pour les micro-entrepreneurs, si ce n'est d'être équipé d'un vélo ou d'un véhicule.

→ UberEats, Deliveroo, Lyon Eats...

NB : Just Eat a pris la décision en 2021 de recruter ses livreurs en CDI

Hôtellerie et restauration

Les plateformes mettent en relation des cuisiniers, des serveurs, ou des maîtres d'hôtel indépendants avec les établissements ayant des besoins de renfort ponctuels. Pour les indépendants, il s'agit souvent d'un revenu d'appoint.

→ Brigad, Onestaff, Extracadabra...

Micro-travail

Les plateformes proposent des micro-tâches dématérialisées, payées quelques centimes, par exemple dans le codage informatique.

→ Amazon Mechanical Turk...

Santé

Les plateformes mettent en relation des soignants avec des établissements de santé pour des missions de remplacement.

→ Mediflash, IJLink, StaffMe...

Services qualifiés aux entreprises

Les plateformes mettent en relation des « *freelances* » qualifiés pour des missions ponctuelles : développeurs informatiques, graphistes, consultants, webmasters... Certaines plateformes ont un processus de sélection des indépendants.

→ Malt, LeHibou, Redacteur.com, GraphistesOnline...

Prestations ponctuelles aux entreprises

Les plateformes mettent en relation des micro-entrepreneurs peu qualifiés avec des entreprises pour des missions sans barrière à l'entrée : mise en rayon, nettoyage, animation commerciale... Certaines plateformes sont axées vers les jobs étudiants.

→ StaffMe, StudentPop...

Prestations ponctuelles aux particuliers, micros-services

Les plateformes mettent en relation des micro-entrepreneurs avec des particuliers pour des services à domicile : jardinage, garde d'enfants, cours particuliers, ménage... C'est la version 2.0 des petites annonces, la plateforme jouant le rôle de tiers de confiance.

→ Yoojo, ComeUp, Lulu dans ma rue, Seniors à votre service...

Qui sont les livreurs des plateformes de livraison instantanée et comment travaillent-ils ?

Résultats d'une enquête auprès des livreurs du quart Nord-Est de Paris

- 93 % d'hommes pour 7 % de femmes
- 66 % des livreurs ont moins de 35 ans
- 10 % des livreurs ont la nationalité française
- 38 % des livreurs ne possèdent aucun diplôme, 26 % sont diplômés du supérieur
- 18 % d'étudiants et 12 % exerçant par ailleurs une autre activité professionnelle
- 54 % de micro-entrepreneurs, 28 % de salariés, 11 % de coopérateurs
- 67 % des livreurs exercent cette activité depuis moins d'un an
- 84 % des livreurs travaillent pour une seule plateforme
- 25 % des livreurs ont déjà subi un accident
- 37 % des livreurs déclarent ne pas arriver à trouver un autre travail

Source : Université Gustave Eiffel - Chaire Logistics City - ANR MOBS - 6t-bureau de recherche - Avril 2021

Nous remercions

- l'**Urssaf Rhône-Alpes** pour la transmission des données sur les micro-entreprises du territoire,
- le **CIDFF** à Lyon, **MIX Coworking** à Tassin-la-Demi-Lune et **Pôle emploi** à Vaulx-en-Verin pour leur accueil chaleureux,
- l'ensemble des professionnels de l'accompagnement et **tous les micro-entrepreneurs** qui ont pris le temps de participer aux groupes focus.

Directeur de la publication : **Damien Caudron**

Référente : **Clarisse Garin-Hameline** - c.garinhameline@urbalyon.org

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme